



PROTOCOLE DE FONCTIONNEMENT CAMPUS DU COUD A LA RENTREE COVID-19

Sommaire :

Contexte :	Page 3, 4
Protocole Sanitaire :	Page 5
Règles de distanciation physique :	Page 5
Application des gestes barrières :	Page 6
Mesures particulières :	Page 7
Nettoyage et désinfection :	Page 8
Dispositifs sécuritaires :	Page 8, 9
Processus de prise en charge :	Page 9, 10
Règles de conduite dans les chambres :	Page 11
Règles de conduite dans les restaurants :	Page 12, 13, 14
Règles de conduite dans l'espace commun (couloirs, cours, jardins....) :	Page 14, 15
Règles de conduite lors des activités culturelles et sportives :	Page 15, 16
Règles de conduite du personnel :	Page 17
Information et communication :	Page 18

Contexte :

La pandémie de la COVID 19 a bouleversée le mode entier et l'a installé dans une crise qui a causé un changement notoire dans le fonctionnement de l'ordre des choses. Ces changements ont conduit le Président de la République le 14 mars 2020, pour éviter la propagation du virus, à prendre la décision de suspendre les enseignements dans les écoles et universités du pays.

Par la suite le virus ne cessant d'évoluer malgré les mesures prises, le Chef de l'Etat a déclaré dans son discours du 11 mai 2019 :

« Aujourd'hui, après deux mois de mise à l'épreuve, **nous devons sereinement adapter notre stratégie**, en tenant compte, une fois de plus, de notre vécu quotidien. J'ai **consulté à cet effet une équipe pluridisciplinaire d'éminents experts nationaux**.

Il ressort de leurs analyses et évaluations minutieuses que dans le meilleur des cas, c'est-à-dire si nous continuons d'appliquer les mesures édictées, le **COVID-19 continuera encore de circuler dans le pays jusqu'au mois d'août, voire septembre**.

Ces projections montrent que l'heure ne doit pas être au relâchement, mais à l'adaptation.

Mais plus que jamais, la responsabilité de chacune et de chacun de nous est engagée. Dans cette nouvelle phase qui va durer, non pas quelques semaines, mais au moins trois à quatre mois, **nous devons désormais apprendre à vivre en présence du virus**, en adaptant nos comportements individuels et collectifs à l'évolution de la pandémie ». Lors de cette déclaration plusieurs mesures ont été prises dont la reprise encadrée des cours.

Suite à cette déclaration, Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a fixé la date de réouverture des Universités au 1^{er} septembre dans la déclaration suivante : « Le 1^{er} septembre 2020 toute la communauté universitaire nationale va reprendre les cours en présentiel », a annoncé le ministre, rassurant que toutes les dispositions nécessaires seront prises pour qu'à défaut d'éliminer les risques de contamination, les réduire et se rapprocher autant que faire se peut du risque zéro. « La fin de l'année universitaire est fixée au 31 décembre 2020 ».

C'est dans le cadre des préparatifs de la réouverture du campus social de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar que le Directeur du Centre des Œuvres Universitaires de Dakar (COUD), Monsieur Abdoulaye SOW, a demandé lors de réunion de coordination du vendredi 03 juillet 2020 d'établir un protocole de rentrée, dans lequel seront prises une série de mesures d'endiguement et de lutte contre la COVID 19.

A cet effet, plusieurs rencontres se sont tenues entre les départements concernés (Département de l'Action Sociale et de la Santé, Département des Cités universitaires, Département des Restaurants universitaires, Département des Activités Culturelles et Sportives, Cellule de Communication) et les délégués d'amicales des étudiants. Les résolutions de ces différentes rencontres ont conduit après avis des médecins à l'élaboration de ce protocole.

Ce protocole est un recueil de règles et consignes d'hygiène à observer dans la cohabitation et les relations entre étudiants et personnel du COUD pour accompagner et encadrer la reprise. Il décrit et précise les modalités pratiques de fonctionnement du campus social de l'UCAD conformément aux mesures édictées par les autorités sanitaires. Il est destiné à protéger les étudiants et le personnel de toute éventualité de contamination par le COVID 19. Les mesures prises tiennent compte de la spécificité du campus Il comprend :

- Le protocole Sanitaire ;
- Les règles de conduite dans les chambres ;
- Les règles de conduite dans les restaurants ;
- Les règles de conduite dans l'espace commun ;
- Les règles de conduite lors des activités culturelles et sportives ;
- Les règles de conduite du personnel ;
- Information et Communication.

La mise en œuvre des mesures de prévention et l'application de ce protocole est obligatoire. Pour garantir leur faisabilité, leur effectivité et leur appropriation la plus large par tous les acteurs participant à la lutte contre la propagation du virus, la communication, le dialogue social et la veille sont des éléments essentiels pour la mise en œuvre des mesures prévues par ce protocole. La bonne information et la concertation de l'ensemble des acteurs sont indispensables. Le COUD doit compter sur la diligence de tout son personnel notamment le Département de l'Action Sociale et de la Santé, l'Unité de Sécurité, le Département de la Cité universitaire, le Département des Restaurants et surtout les étudiants pour une bonne mise en œuvre de ces mesures de préventions inscrites dans le protocole.

Le Contenu de ce protocole peut être modifié, complété et enrichi en fonction de l'évolution de la pandémie COVID 19 au Sénégal.

Il sera un guide pour la cohabitation, permettra de rassurer les étudiants et de réussir la rentrée universitaire après la fermeture du campus.

I. Protocole Sanitaire :

Le protocole sanitaire vise à lutter contre la propagation du virus dans le campus, à veiller à la sécurité sanitaire des étudiants et du personnel. Il a pour objectif :

- De réduire les risques d'exposition au virus ;
- De mettre en œuvre des mesures de prévention visant à supprimer les risques de contamination ;
- Réduire au maximum les expositions qui ne peuvent être supprimées ;
- Privilégier les mesures de prévention collective.

1. Règles de distanciation physique :

Le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre deux personnes et pour chaque espace individuel. Ce principe doit être respecté lorsqu'elle est matériellement possible dans les espaces clos (chambres, restaurants, amphithéâtres, mosquées, salles de télévisions...) et dans les espaces extérieurs. Si le respect de la distanciation physique d'au moins un mètre n'est pas possible, alors il faut organiser l'espace de manière à maintenir la plus grande distance possible ou réduire le nombre de personnes. Dans les chambres l'aménagement des lits doivent être espacés d'au moins un mètre, de même qu'au niveau des restaurants et des toilettes. A cet effet, il faut :

- Respecter le circuit d'entrée défini (circuit à sens unique) et de sortie sous le contrôle des agents de sécurité et de la croix rouge pour le contrôle sanitaire pour éviter le croisement ;
- Veiller à ce principe avec l'aide de la sécurité ;
- Respecter la limitation et la réglementation du nombre de personnes qui fréquentent un espace ;
- Respecter le marquage au sol de distance d'un mètre devant les restaurants, guichets, toilettes, mosquées, les cantines et tous les autres espaces des campus devant accueillir du monde ;
- Privilégier les espaces ouverts ;
- Réduire le temps de sport et le nombre de sportifs ;
- Respecter l'interdiction de pratiquer le sport dans les espaces clos afin d'éviter les contacts physiques ;
- Éviter les flux et rassemblements de personnes inutiles ;
- Réorganisation des horaires pour éviter les flux ;

En situation d'impossibilité de respect ou de risque de rupture de la distanciation physique d'au moins un mètre, le port du masque est obligatoire.

2. Application des gestes barrières

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Actuellement, ce sont les mesures de prévention individuelle qui sont les plus efficaces contre la propagation du virus :

- Port obligatoire du masque pour toutes les personnes dans les espaces du campus ;
- Lavage systématique et régulière des mains à l'eau et du savon ou par friction hydro-alcoolique à l'entrée du campus, à l'entrée des restaurants, avant de rentrer dans sa chambre, au retour de chaque sortie, avant et après chaque repas. Pour cela utiliser le dispositif de lavages des mains installé ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ;
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique et le jeter immédiatement après utilisation dans une poubelle ;
- Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche, les yeux ou son masque sans se désinfecter les mains ;
- Ne pas se serrer les mains ou s'embrasser pour se saluer et ne pas se faire d'accolade ;
- En cas de ports de gants, il faut alors impérativement respecter les mesures suivantes :
 - Ne pas porter les mains aux visages ;
 - Oter les gants en faisant attention de ne pas toucher sa peau avec la partie extérieure du gant ;
 - Jeter ses gants dans une poubelle après chaque utilisation ;
 - Se laver les mains ou réaliser une friction hydro-alcoolique après avoir ôter ses gants.

3. Mesures particulières :

En plus de ces mesures sanitaires, certaines dispositions ont été prises :

- Installation de poubelles fermées ;
- Installation de robinets à pédales pour le lavage des mains à l'entrée des campus et un dispositif de lavage des mains au niveau des différentes entrées des restaurants et espaces communs (pavillons, restaurants, cours, jardins...) ;
- Installation de thermo flash muraux ;
- Implication des étudiants de la faculté de médecine dans le processus de prévention et de prise en charge ;
- Prise de température à l'entrée du campus et application de gel pour désinfecter les mains ;
- Aération systématique de tous les espaces pendant quinze minutes toutes les trois heures, s'assurer d'un apport d'air neuf adéquat par le système ventilation ou de purificateur d'air ;
- Renforcement du stock de matériels médicaux, d'équipements de protection et relèvement du plateau technique médical ;
- Sensibilisation et responsabilisation de tous les acteurs ;
- Mise en place d'un système d'accompagnement psycho-social des étudiants et du personnel ;
- Acquisition de kits de diagnostic rapide COVID 19 ;
- Acquisition d'ambulances ;
- Renforcement du personnel médical ;
- Dotation des locataires de savons, masques, gels et moustiquaires ;
- Interdiction de commerces irréguliers ;
- Organisation de visite médicale régulière par le médecin du travail ;
- Utilisation de tapis de prière personnel dans les mosquées ;
- Vaste campagne de sensibilisation et de communication sur les mesures de prévention et les gestes barrières.

4. Nettoyage et désinfection :

Le nettoyage et la désinfection, géré par le Département des Cités universitaires, des locaux et équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Il s'agit de nettoyage et de désinfection avec des produits actifs sur le virus SARS-COV-2.

Il est nécessaire d'effectuer une aération régulière des espaces clos, de réaliser un nettoyage à l'aide de produits détergents pour une remise en propreté selon les méthodes habituelles sans avoir besoin de mesures de désinfection supplémentaire.

Pour nettoyer les surfaces et objets fréquemment touchés et potentiellement contaminés, il conviendra d'utiliser un produit actif sur le virus, un produit compatible avec les surfaces et objets traités (savons, détergents...). Il est prévu de :

- Maintenir le système de nettoyage des lieux, deux fois par jour (deux passages), avec un personnel conséquent en faisant attention aux surfaces en plastique, en fer ou acier ;
- Accorder une attention particulière sur l'utilisation et le nettoyage des toilettes, sanitaires, équipement de travail collectifs, rampes d'escaliers, poignées de portes, interrupteurs d'éclairages, mobiliers...);
- Disposer de produits et matériels d'entretien en quantité et qualité suffisante ;
- Nettoyer régulièrement avec un produit actif sur le SARS-COV-2 les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires ;
- Eliminer les déchets susceptibles de contaminer dans les poubelles à ouverture non manuel ;
- Eviter de porter des gants : ils deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans les gants ;
- Désinfecter les sites d'hébergement au moins une fois par mois ;
- Mettre en place un système de purification d'air efficace.

5. Dispositifs de sécurité :

La sécurité du Centre des œuvres universitaires doit veiller à l'application de l'ensemble de ces mesures de prévention conformément aux directives des autorités sanitaires (le port du masque, l'application des gestes barrières, prise de température à l'entrée, respect de la distanciation social...).

Par exemple l'arrêté ministériel N°011592 du 10 juillet 2020 prescrit le port obligatoire de masque de protection dans les lieux publics et privés, paru dans le journal officiel de la République du Sénégal du vendredi 10 juillet 2020 dans un numéro spécial.

Article premier : Est prescrit le port obligatoire de masque de protection pour une période de trois (3) mois, afin de limiter la propagation de la maladie de la COVID 19, dans les lieux publics et privés ci-après :

1. Les services l'Administration publique quel qu'en soit le mode de gestion ;
2. Les services du secteur privé ;
3. Les lieux de commerce ;
4. Les moyens de transports.

La sécurité doit aider à la prévention en sensibilisant et en ramenant à l'ordre ceux qui ne respectent pas ce protocole.

6. Processus de prise en charge.

Il revient au Centre des Œuvres universitaires de Dakar notamment le Département de l'Action Sociale et de la Santé d'élaborer une procédure de prise en charge sans délai des personnes symptomatiques afin de les isoler rapidement dans une pièce et d'entrevoir le traitement en rapport avec les structures du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, cela d'autant plus que les malades sont pris en charge à partir de chez eux et le campus social est le lieu de résidence des étudiants.

En cas de malade suspect, le médecin doit établir l'identification des contacts par la réalisation de matrice en s'appuyant sur les déclarations du suspect et son historique d'activité.

En présence d'une personne symptomatique (notamment fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parer ou à avaler, perte de goût et de l'odorat, la prise en charge repose sur :

- L'isolement ;
- La protection ;
- La recherche de signe de gravité et test ;
- Le traitement par le médecin.

1. Isoler la personne symptomatique dans une pièce dédiée et aérée en appliquant immédiatement les gestes barrières, garder une distance raisonnable avec elle (au moins un mètre) et porter un masque.
2. Informer le Département médical pour protection d'abord de sa personne et des autres avant toute intervention ;
3. En l'absence de signe de gravité constaté par le médecin, organiser le retour du cas suspect dans sa résidence et faire le suivi ;
En cas de signe de gravité, coordonner avec le Ministère de la santé pour effectuer le test.
4. Après le test positif, mettre en œuvre le traitement de la personne en rapport avec le ministère de la santé. Faire le nettoyage et la désinfection du lieu concerné et faire le suivi des cas contacts.
Les cas contacts évalués à risque seront pris en charge et placés en quatorzaine (pendant quatorze jour après la date du dernier contact avec le cas confirmé).

Personnes à contacter en cas alerte :

- **Dr Birahim NDIAYE, chef du service médical étudiants, téléphone : +221 77 762 35 68 ;**
- **Dr Makane SARR chef du service médical du personnel, téléphone : +221 78 539 03 20.**

Solliciter le Ministre de la Santé et de l'Action Sociale pour un appui conséquent en rapport avec toute situation de fait (cas positifs, cas contacts, cas communautaires...).

Solliciter les services déconcentrés de l'Etat pour les sites extérieurs (Fatick, Kaolack, Kaffrine...).

II. Règles de conduites dans les chambres :

L'occupation des chambres requiert un devoir de vigilance, de responsabilité individuelle et collective. Il est prescrit pour prévenir la propagation du virus, l'occupation des chambres ainsi qu'il suit :

- Deux étudiants dans les chambres individuelles ;
- Quatre étudiants dans les chambres à deux lits ;
- Six étudiants dans les chambres à trois lits ;
- Neuf étudiants dans les chambres à six lits.

L'administration du Centre des Œuvres universitaires, notamment le département des Cités universitaires et l'Unité de sécurité, sont invités à veiller aux règles d'occupation des chambres et au respect du nombre d'étudiants retenus par chambre, en fournissant les matelas et en interdisant l'introduction de matelas en provenance de l'extérieur.

- Respecter la distanciation d'un mètre entre les lits ;
- Respecter la distanciation physique dans les chambres ;
- Recommander le port du masque dans les chambres ;
- Se laver ou se désinfecter les mains avec gel systématique à la sortie et à l'entrée de la chambre ;
- Eviter les rassemblements au delà du nombre prescrit d'étudiants dans les chambres ;
- Informer et sensibiliser avec les messages suivant : « pour éviter la propagation du coronavirus, évitons de nous entasser dans nos chambres », « stop à la transmission communautaire », pour que le coronavirus ne passe pas par nous, respectons les gestes barrières », « tous contre le COVID 19 » ;
- Nettoyer régulièrement les chambres ;
- Doter les étudiants de produits d'entretien en quantité et agissant sur le virus COVID 19 ;
- Changer régulièrement de draps de lits les chambres ;
- Installer des portes manteaux ;
- Privilégier l'ouverture des portes pour éviter de les toucher.

III. Règles de conduite dans les restaurants :

Face au risque de propagation du virus dans les restaurants, le Département de la Restauration universitaire préconise les mesures suivantes et veillera en collaboration avec les services de la sécurité à l'application des recommandations suivantes :

- Porter obligatoirement le masque approprié pour toutes les personnes ;
- Respecter la distanciation physique d'au moins un mètre à défaut rester le plus loin possible selon la configuration des lieux ;
- Respecter la distance d'un mètre sur le positionnement des tables et le nombre de personnes par table à manger ne peut excéder quatre personnes ;
- Installer des thermos flash à chaque entrée ;
- Utiliser le dispositif de lave mains automatique avec du détergent dans les entrées, les toilettes de restaurants et réfectoires ;
- Respecter le circuit d'entrée et de sortie tracé pour éviter le croisement et les flux ;
- Interdire l'accès à toute personne étrangère au service de restauration ;
- Éviter le flux de personnes en faisant le marquage au sol d'une distance d'un mètre à l'entrée des restaurants, devant les guichets de tickets, les files et les bains-marie ;

A cet effet les horaires d'ouverture et de fermeture des restaurants se sont vus prolongés :

- Petit déjeuner : 6 heures - 9 heures
- Déjeuner : 11 heures - 15 heures ;
- Diner : 19 heures - 20 heures ;

Les horaires de fonctionnement des dimanches et jours de fériés restent inchangés.

- Interdire l'accès aux restaurants pour les étudiants revenant lieux de sport ;
- Servir tous les repas à chaud à une température d'au moins 65°C afin de tuer tout virus ;
- Prévoir un équipement suffisant en ustensiles (plateaux, carafes, verres à boires, bols à café et couverts) ;
- Faire servir le pain directement par le personnel afin d'éviter le tripotage ;
- Servir le petit déjeuner dans des paquets préparés et prêts à emporter ;
- Nettoyer dans le but de désinfecter tous les ustensiles après utilisation avec des produits efficaces pour tuer le virus ;
- Utiliser de l'eau chaude pour toutes les opérations, donc s'assurer de l'existence de chauffe-eau dans tous les restaurants ;

- Veiller à la disponibilité de matériel et de produit de nettoyage ;
- Nettoyer et désinfecter les surfaces les plus utilisées par les étudiants et le personnel au minimum une fois entre les repas, faire le nettoyage suppose mettre de l'ordre dans le local, éliminer le maximum de souillures avec les moyens de nettoyage à savon, les actions mécaniques comme le jet d'eau sous pression qui pulvérise les souillures pour le brossage, utiliser les détergents qui décollent les crasses et enlèvent les tâches avec des produits comme l'acide ou la soude caustique en évitant que ces produits soient utilisés au même moment , rincer abondamment pour permettre d'éliminer les souillures;
- Ranger pour ne pas salir les ustensiles et les appareils ;
- Recouvrir les surfaces de travail après utilisation ;
- Etablir et respecter un programme de nettoyage et désinfection des chambres froides, magasins et huileries ;
- Faire périodiquement des opérations de désinfection, dératisation et déblaiements des restaurants ;
- Augmenter la fréquence du nettoyage des sols, équipements et ustensiles ;
- Anticiper sur la manque d'eau en se dotant de grands réservoirs d'eaux ;
- Faire preuve de responsabilité pour le personnel des restaurants en se lavant systématique les mains avec du savon ou par friction de gel hydro alcoolique périodiquement : reprise du travail, sortie de cabinet d'aisance, après manipulation de matières contaminées ;
- Se laver les mains pour le personnel toutes les heures et pour le personnel de cuisine toutes les trente minutes ;
- Porter obligatoirement le charlotte (ou équivalent type filet) pour le personnel de cuisine ;
- Porter des bijoux (colliers, bracelets, boucles d'oreilles...) est interdit ;
- Porter des tenues adaptées et appropriées pour le personnel pendant le service : chaque agent doit avoir au moins deux tenues de travail ;
- Porter obligatoirement un badge pour l'identification du personnel en service ;
- Former le personnel à l'utilisation des thermos flash et à la détection de fièvre et de signes d'orientation, l'usage des masques, le lavage des masques et la sensibilisation sur le virus, ses modes de transmission, de la distanciation et les signes indicateurs de la maladie ;
- S'assurer de la disponibilité d'équipements de protection des agents travaillant dans les restaurants (masque, gel hydro alcoolique) ;
- Equiper les contrôleurs de tickets de visières de protection, de gants, assurer la distanciation d'un mètre entre l'étudiant et le contrôleur de tickets ou installer un écran de protection entre eux ;

- Porter une attention particulière aux porteurs de handicaps, de maladies chroniques (diabète, maladies cardio-vasculaires, drépanocytoses, asthmes, allergies, maladies rénales etc...) en leur aménageant une entrée exclusive.

IV. Règles de conduite dans l'espace commun (couloirs, cours, jardins....) :

Dans les espaces communs également, il y'a des règles à respecter afin d'éviter toute contamination au virus. L'espace commun doit être organisé de sorte à :

- Respecter la distanciation d'un mètre ;
- Eviter les croisements et les contacts physiques ;
- Porter obligatoirement le masque ;
- Prendre la température à chaque entrée du campus ;
- Eviter le maximum possible de toucher les objets communs partagés (rampes escaliers, poignets de portes, souris...) ;
- Eviter de partager des objets ou outils ;
- Limiter les déplacements à défaut faire preuve de responsabilité à chaque sortie ;
- Etablir un sens unique de circulation avec des marquages lisibles au sol pour éviter les croisements ou les retours en arrière, sens unique dans les restaurants, ateliers, restaurants, couloirs, les portes d'entrées et de sorties doivent être différenciées afin d'éviter les contacts physiques ;
- Respecter les indicateurs d'entrées et de sorties ;
- Respecter le marquage au sol des accès aux restaurants, cantines, entrées, sorties... ;
- Respecter les gestes barrières ;
- Veiller à désinfecter tout objet commun avec un produit actif sur le virus ;
- Aérer les salles fermées ou autres locaux en s'assurant d'un air neuf toutes les trois heures ;
- Gérer les parkings respecter, le plan de circulation et gérer les emplacements et éviter les flux ;
- Interdire l'accès au campus à toute personne extérieure sauf nécessité ;
- Respecter la procédure de visite, transmettre aux services de sécurité à la porte d'entrée la liste de visiteurs chaque jour ;
- Nettoyer les toilettes deux fois par jour, s'assurer qu'ils disposent de produits d'entretiens ;

- Nettoyer régulièrement les espaces, veiller à ce qu'ils disposent de produits et dispositifs de lavage des mains suffisants ;
- Laisser couler l'eau afin d'évacuer les canalisations ;

V. Règles de conduite lors des activités culturelles et sportives :

Dans la pratiques des activités culturelles et sportives indispensables, les mesures suivantes sont à appliquer :

Activités sportives :

Sport de masse :

- Respecter les mesures barrières avec mise à la disposition de thermo flash, gel hydro-alcoolique, dispositif de lavage des mains ;
- Interdiction d'entraînements et de pratique du football de 16 heures à 19 heures dans les terrains suivants : stade de l'UCAD, terrain ESP, terrain ENSEPT, terrain ESEA, terrain FASTEUF ;
- Pratique du football : seuls les petits camps sont autorisés par intermittence dans les conditions suivantes : cinq joueurs par équipe, quinze minutes pour la durée d'un match, chaque terrain de football est divisé en quatre parties, respect du traçage du terrain, confection de mini-buts plus filets ;
- Pratique de basketball : autorisée uniquement dans les terrains de basket de 16 heures à 19 heures avec des équipes de trois contre trois ;
- Fermeture du DOJO jusqu'à nouvel ordre ;
- Les demandes d'autorisations d'occupations des infrastructures sportives se font par voies électroniques à l'adresse suivante : { [HYPERLINK "mailto:dacs@coud.sn"](mailto:dacs@coud.sn) }.

Sport d'élite :

- Se conformer aux décisions des fédérations respectives pour le sport d'élite ;
- Prévoir la retransmission en direct sur écran géant des grands évènements sportifs ;
- Désengorger les salles de musculation en faisant les séances de fitness en plein air en respectant les gestes barrières ;

- Surseoir l'organisation du tournoi de football parrainé par le Directeur conformément aux directives de Fédération sénégalaise de Football.

Activités Culturelles :

- Porter obligatoirement le masque à chaque activité ;
- Prendre la température à l'entrée des salles ;
- Réduire la capacité d'accueil de 50% afin de respecter la distanciation physique ;
- Désinfecter les salles après chaque utilisation ;
- Renforcer le personnel du DACS et de la sécurité ;
- Ouvrir uniquement trois salles de télévisions : salle BID, Salle du pavillon C, salle du pavillon E. Heures d'ouverture de 10 heures du matin à 00 heure le soir ;
- Restaurer l'écran géant des pavillons J, K, L et M et aménager l'espace avec des bâches démontables ;
- Installer un écran géant dans le fan zone et aménager l'espace avec des bâches démontables ;
- Installer un écran géant dans chaque campus externe et fermer les petites salles de télévisions ;
- Proposer la couverture WIFI dans les pavillons pour permettre aux étudiants de suivre les programmes télévisés à partir de leurs smartphones ;
- Poursuivre l'activité pédagogique « KAA Y DEBATTRE » en respectant les mesures barrières ;
- Poursuivre le « cycles des grandes conférences » en respectant les mesures barrières, en réduisant la capacité d'accueil de 50% de l'amphithéâtre ou du chapiteau et placer des écrans géants pour le reste du public ;
- Maintenir les projections de films et ou documentaires ;
- Suspendre les concerts et spectacles jusqu'à nouvel ordre ;
- Suspendre la mise à disposition de salles jusqu'à nouvel ordre.

VI. Règles de conduite du personnel :

Sur le lieu de travail, les geste barrières ont un rôle essentiel pour réduire au maximum le risque de contamination en supprimant les circonstances d'exposition. Elle doit être la règle chaque fois que possible et il faut que l'administration procède aux aménagements nécessaires pour assurer leur respect optimal.

L'objectif est de limiter le risque d'affluence et de croisement (flux de personnes) et de concentration (densité) du personnel afin de faciliter le respect de la distanciation physique. Chaque collaborateur doit pouvoir disposer d'un espace lui permettant de respecter la règle de distanciation physique d'au moins un mètre par rapport à toute autre personne.

Les mesures d'hygiènes, de distanciation physique et règles de conduites du personnel s'appliquent de la manière suivante :

- Porter obligatoirement le masque ;
- Respecter des mesures barrières ;
- Doter le personnel de masques et gel hydro-alcoolique ;
- Nettoyer au minimum les bureaux et toilettes du personnel une fois par journée ;
- Privilégier le télétravail, réduire le personnel en présentiel en organisant les permanences ;
- Réorganiser le travail et les procédés ;
- Revoir l'organisation de l'espace de travail ;
- Limiter au maximum les regroupements et croisements, et le nombre de personnes dans une salle ou bureau ;
- Respecter le port du masque dans les bus transportant le personnel ;
- Aérer régulièrement les espaces de travail et d'accueil du public si possible pendant quinze minutes toutes les trois heures, ou s'assurer d'un apport d'air neuf par le système de ventilation.

VII. Information et communication.

La cellule de communication propose un plan de communication préventive sur les risques qui vise généralement à obtenir les actions de prévention, de sécurisation, de traitement de la part des individus exposés au risque (étudiants et personnels) tout en limitant les effets de bord ou de panique.

Dans cette logique, il faut miser sur la communication d'anticipation qui est une méthode d'accompagnement en amont et en parallèle à la conduite de l'action. Elle consiste à intégrer la dimension communication au cœur de l'activité et dans une nouvelle temporalité.

Elle place ainsi la perception des publics concernés au centre de la démarche en travaillant au plus près des acteurs concernés et en tenant compte de leurs représentations afin de garantir l'acceptation et l'appropriation des mesures.

L'objectif vise à faciliter l'appropriation par les concernés du plan global au quotidien : éviter les situations de crises ou les gérer. Ce qui permet :

- D'assurer la compréhension et l'adhésion de tous acteurs concernés (étudiants personnel, public) ;
- De maîtriser la meilleure avancée, le temps de gestion du plan stratégique global (perceptions, appréhensions de part et d'autre) ;
- D'éviter les blocages (réticence chez les étudiants), les situations de crise ou en assurer la gestion (contenir l'inflation des coûts de gestion de crise) ;
- Garantir l'image du COUD.

Les actions à mener consistent à :

- Informer et sensibiliser en rédigeant des notes d'informations, communiqués de presse, dossier de presse, accueil des medias, distribution de flyers, confections de bâches numériques, spot TV, Spot Radio, insertion presse, communication sur les réseaux sociaux, points de sensibilisation, web to sms, animation de réseaux sociaux, mise en place de points de sensibilisation pour les étudiants et le personnel.

Nom du document : Protocole rentrée.docx
Dossier : /Users/mac/Library/Containers/com.microsoft.Word/Data/Documents
Modèle : /Users/mac/Library/Group Containers/UBF8T346G9.Office/User
Content.localized/Templates.localized/Normal.dotm
Titre :
Sujet :
Auteur : Utilisateur de Microsoft Office
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : 19/08/2020 10:48
N° de révision : 2
Dernier enregistr. le : 19/08/2020 10:48
Dernier enregistrement par : Utilisateur de Microsoft Office
Temps total d'édition : 0 Minutes
Dernière impression sur : 19/08/2020 10:48
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 18
Nombre de mots : 4 887 (approx.)
Nombre de caractères : 26 882 (approx.)